

Guide pratique

Comment organiser un Parlement humain du numérique, élaborer des lois collectives et défendre ses droits ?



D'après les expériences des
Comités humains du Numérique

Nous sommes les Comités humains du numérique et nous avons écrit des lois à partir de notre vécu. Après 5 années d'actions, plus de 600 personnes rencontrées et un Code du numérique réalisé (paru en juin 2024), nous posons 2 constats centraux :



Il faut mettre des limites au numérique.

Aujourd’hui près d’une personne sur deux est vulnérable face au numérique. La législation est largement en retard sur la technologie et cela menace nos droits et notre santé. Promouvoir l’inclusion et financer l’accès au numérique ne suffiront pas à « résoudre » tous les problèmes.



Il faut ouvrir le débat : dans nos familles, nos quartiers, nos écoles, nos communes... Discutons ensemble de la place que nous voulons donner au numérique.

Car le numérique ne doit pas être accepté ou rejeté en bloc. En tant qu’individu nous sommes souvent démunis : face à la honte de ne pas comprendre ou face aux milliards investis pour capter notre attention. Pourtant, nous sommes les mieux placé·es pour savoir quels aspects sont bénéfiques ou menacent nos droits, notre santé, notre autonomie...

Alors entre ami·es ou au travail, ouvrons la discussion et partageons nos vécus !

Ce guide pratique vous explique un outil : les Parlements humains du numérique. Comment ouvrir des espaces de discussions qui incluent les personnes les plus vulnérables face au numérique ? Comment réfléchir ensemble aux limites à lui donner au niveau local ?

Nous vous donnons des exemples et des conseils pour réaliser un Parlement humain du numérique d'après nos expériences. Libre à vous de vous les approprier !

Les Parlements humains existants

Il existe autant de formes de Parlements humains possibles qu'il y a d'humains. Voici quelques exemples :



Parlement humain de rue place Saint-Jean

Ce Parlement de rue s'est déroulé le 10 octobre 2023 et a été organisé par les Habitant·es des images. Il s'est tenu sur la place Saint-Jean à côté du « vrai » Parlement francophone bruxellois lors de la manifestation contre l'Ordonnance Bruxelles Numérique coordonnée par Lire et Écrire. Le Comité humain invite les parlementaires à rejoindre les citoyen·nes sur la place et à écouter leurs lois et leurs vécus.





Parlement humain de la Louvière

Des habitant·es se rassemblent à La Louvière, avec l'ARC asbl. Le Comité de La Louvière se réunit tous les deux mois pour discuter de leur vécu du numérique. Ils et elles ont créé un jeu de rôle et ont discuté de lois par rapport à la réalité de leur commune. Ils et elles ont décidé d'interpeller le Conseil communal de La Louvière pour demander de retirer une borne électronique et la remplacer par un humain avec un poste stable.



Parlement humain à la Haute École Sociale HELMO à Liège

Un Parlement humain a été organisé lors d'une mise au vert à la Haute École Sociale HELMO à Liège. Les étudiant·es ont discuté des limites à mettre ou pas au numérique, à partir de cas pratiques qu'ils et elles ont rencontrés dans leur stage. Ce Parlement est un moment de réflexion « one shot » pour ces futur·es assistants et assistantes sociales.



Parlement humain d'Anderlecht

MAKS vzw initie un Comité humain à Anderlecht.

L'idée est de se rencontrer quelques fois par année autour de repas et d'échanger à partir des vécus des habitant·es.

Les associations sont invitées à participer avec leur public.

Les professionnel·les parlent ici en tant qu'individus et partagent leurs expériences sensibles au même titre que les habitant·es.

Cela pourra mener à des interpellations communales, à la création d'un organe de concertation avec la Commune...



Qu'est-ce qu'un Parlement humain du numérique ?



Défendre l'humain face au numérique lors d'une assemblée : on écrit des lois pour que le numérique s'adapte à l'humain et non l'inverse.

Un moment pour échanger et écouter : partager nos expériences, nos souffrances et nous entraider.

Un espace où on prend la parole à partir de nos vécus et non à partir d'une théorie ou d'une idée. Un espace où tout le monde est expert·e et où un monde plus juste peut exister.

Un outil d'animation, pour construire des lois, des règles collectives ou des revendications.
Cela peut prendre du temps et nécessiter plusieurs rencontres : l'efficacité n'est pas une priorité !

C'est un espace autonome : un Parlement humain est au service des individus qui y témoignent de leurs expériences. Il ne peut pas être utilisé dans un but institutionnel, qui il soit public ou privé. Un parlement peut-être "coordonné" par une institution, mais le contexte doit garantir cette autonomie.

Qui peut participer à un Parlement humain du numérique ?

Tout le monde ! Nous ne cherchons pas à faire une assemblée avec des « quotas » ou des objectifs scientifiques/politiques de représentativité. Parce que justement le numérique est fait de statistique et de classification. Ici tout le monde doit pouvoir venir s'exprimer !

Les plus vulnérables face au numérique sont une priorité.

Même si nous ne faisons pas de quota, il est essentiel d'aller chercher ces personnes, car la plupart du temps elles ne viendront pas d'elles-mêmes. Veillez donc à adapter la communication (porte à porte, téléphone, relais avec des associations...) pour inclure les personnes plus isolées. Et pour que leur parole et leur place soient respectées lors de l'assemblée, voici deux points d'attention.

N'hésitez pas à ajouter les vôtres !

- ⇒ Partir des témoignages et donner à tout le monde le statut d'expert·e de son vécu. C'est une base essentielle pour mettre toutes les paroles sur un même pied d'égalité. C'est aussi inviter les « professionnel·les » et les organisateur·ices à parler au « je », une place qu'ils et elles ont parfois moins l'habitude d'occuper.
- ⇒ Les aspects manuels, visuels et conviviaux sont importants, tout ne doit pas être centré sur la parole. Nous avons par exemple mis l'accent dans nos Parlements sur la création collective de décors en carton, le jeu, l'action, la mise en scène.

Les politiques, les représentant·es d'institution ou les personnes qui ont un intérêt économique avec le numérique n'y ont pas leur place. Sauf s'ils ou elles sont présent·es en tant qu'individus et parlent de leur vécu intime.

Pourquoi créer des lois ensemble ?

Pour transformer nos souffrances individuelles en revendications collectives. C'est se rendre compte qu'on n'est pas seul·e et pas fou : le monde pourrait être différent !

Pour ne pas laisser les expert·es décider pour nous et démocratiser le débat autour du numérique.

Parce que le cadre légal et institutionnel évolue mal ou trop lentement face à l'actualité numérique. Faire des lois citoyennes, c'est prendre les devants sans dépendre des politiques. C'est soutenir le pouvoir d'agir de chacun·e, avec la force et la légitimité du collectif.

- ⇒ Par exemple : avoir la force de dire à la commune que supprimer les guichets n'est pas démocratique, avoir la force en tant que médecin de donner la possibilité de prendre rendez-vous sur place, avoir la force en tant que parent de dire à l'école que ce n'est pas normal d'imposer l'utilisation du téléphone à des adolescent·es qui ont des problèmes d'addiction...

Pour faire de vos lois... ce que vous voulez.

Utilisez-les à votre façon : sérieusement, politiquement, administrativement, poétiquement, théâtralement !

- ⇒ Par exemple, elles peuvent être pensées comme des réglementations à revendiquer à la commune, au Fédéral... ou encore, comme des articles d'une charte interne à une école ou une association, comme des slogans à afficher en rue pour dénoncer, comme des mots qu'on partage à ses proches et qui nous donnent du courage !

Comment formuler une loi?



Formuler ensemble une loi n'est pas toujours facile, car cela donne l'impression de devoir faire quelque chose de très formel. Nous proposons au contraire d'oser l'informel, le subjectif et le non-exhaustif dans vos lois. Quelques trucs et conseils :

Ouvrez la discussion à partir d'une première proposition de loi, qui synthétise les témoignages récoltés. Cela n'est pas obligatoire, mais cela facilite l'entrée dans le débat et évite d'être « bloqué·es » sur les premiers mots. Cette loi est dans l'idéal courte, voir incomplète/provocante pour susciter le débat.

Formuler des lois qui défendent les individus et responsabilisent les organisations privées ou publiques.

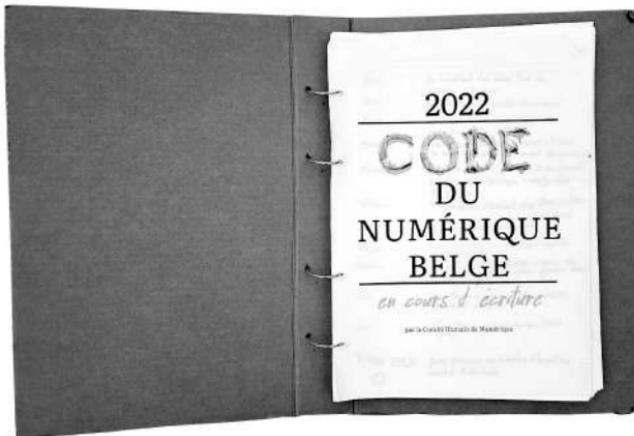
- ⇒ Par exemple, nous avons voté une loi pour limiter l'utilisation des écrans chez les moins de 3 ans. Nous avons discuté d'interdire le numérique dans l'espace public – pour montrer l'exemple – mais pas dans les maisons pour ne pas punir ou culpabiliser des parents déjà dépassés (art.5.1).

Inclure « parce que... » dans la règle.

- ⇒ Petit truc de juriste : dans la loi, formulez la « règle » et ajoutez le pourquoi de la règle. Le « parce que » peut faire référence aux témoignages que vous aurez récoltés. Si par la suite on souhaite retravailler « la règle », il est important de pouvoir revenir à la raison d'être de la loi. Par exemple, dans l'article 5 nous avions écrit : « L'utilisation des outils numériques peut être interdite ou contrainte dans certains lieux et à certaines tranches d'âge ». Et nous avons ajouté : « pour protéger la santé et l'intégrité physique ».

Penser des lois en évolution, à l'image de nos vécus et des avancées technologiques.

- ⇒ Discuter des lois c'est d'abord expérimenter et ouvrir des espaces de réflexion au niveau local. Les lois ne peuvent pas être parfaites du premier coup et c'est très bien comme ça ! Par exemple, depuis la publication du Code du numérique, ChatGPT et l'Intelligence Artificielle sont devenus des sujets centraux. Plusieurs lois du Code vont certainement évoluer suite à ces actualités.



Les grandes étapes à suivre

Récolter des témoignages

Partir des vécus est le cœur d'un Parlement humain du numérique ! Cette phase est presque plus importante que la création des lois. Elle peut se faire au début d'un Parlement lors d'un tour de table. Elle peut aussi se faire pendant plusieurs semaines ou mois avant le Parlement (comme nous l'avons fait pour le Code), afin de creuser les thématiques et aller chercher des publics particuliers.



1. Choisir un territoire et une thématique

C'est l'échelle à laquelle vous allez agir. La thématique orientera la récolte des témoignages.

Vous souhaitez interroger votre commune comme le Comité humain de La Louvière ou comme celui d'Anderlecht ?

Vous souhaitez agir à l'échelle d'une école ? De votre travail ? De votre quartier ?



2. Inviter des personnes à témoigner

Il y a plein de possibilités. Choisissez ou combinez ce qui semble le plus adapté à votre territoire, aussi en fonction du temps que vous avez à disposition. Soyez créatif·ve !

Organisez une permanence dans une association, à l'école, au travail...

Lancez un appel à témoignages en communiquant par affiches, petites annonces, flyers, mails...

Préparez un repas festif

Organisez des entretiens individuels ou en groupe

Installez une table dans l'espace public et faites des interviews

Veillez à la diversité des âges, des rôles et des responsabilités des personnes qui témoignent. C'est important de privilégier les personnes qui on entend moins.



3. Prendre note des témoignages

Invitez les gens à partager une expérience vécue ou racontée par un·e proche. Une expérience qui pose la question : est-ce que ce qu'il m'arrive est normal ?

Outils

Le plus simple est de prendre un papier et un stylo pour noter le vécu de la personne. Restez au plus proche du langage oral pour faire sentir les personnalités de chacun·es ! Si besoin, il y a des modèles à imprimer dans les ressources du site du Code du numérique.

C'est possible d'utiliser un enregistreur, mais cela demandera du temps supplémentaire pour ré-écrire et cela peut être intimidant pour la personne qui témoigne.

Méthode

Préparez au préalable des questions et pensez à recadrer la discussion autour des expériences vécues par la personne elle-même, un·e proche...

Expliquez où seront diffusés les témoignages

Veillez à respecter la protection de l'anonymat : demandez à chaque personne si elle souhaite utiliser un pseudo et changez les parties du témoignage qui pourraient amener à la reconnaître.

Organiser un Parlement humain de 2 heures

Avant de commencer : il n'est pas nécessaire de se référer aux lois du Code du numérique, mais cela simplifie beaucoup l'animation, surtout pour les premières fois. Nous présentons ici des liens vers le Code, mais ils sont facultatifs. Pour info, les lois et témoignages contenus dans le Code du numérique sont imprimables gratuitement depuis le site internet : www.codedunumerique.be

1. Choisissez une question ou formulez la vôtre à partir d'une thématique

Retrouvez les questions formulées à l'intérieur de la couverture du Code du numérique, ou sur le site internet : www.codedunumerique.be/code



Ex : Comment protéger les citoyen·nes des programmes et applications nocives pour leur santé ?

Vous pouvez formuler la vôtre à partir d'une thématique qui vous intéresse.



Ex : Est-ce qu'il faut poser des limites à l'Intelligence artificielle ?

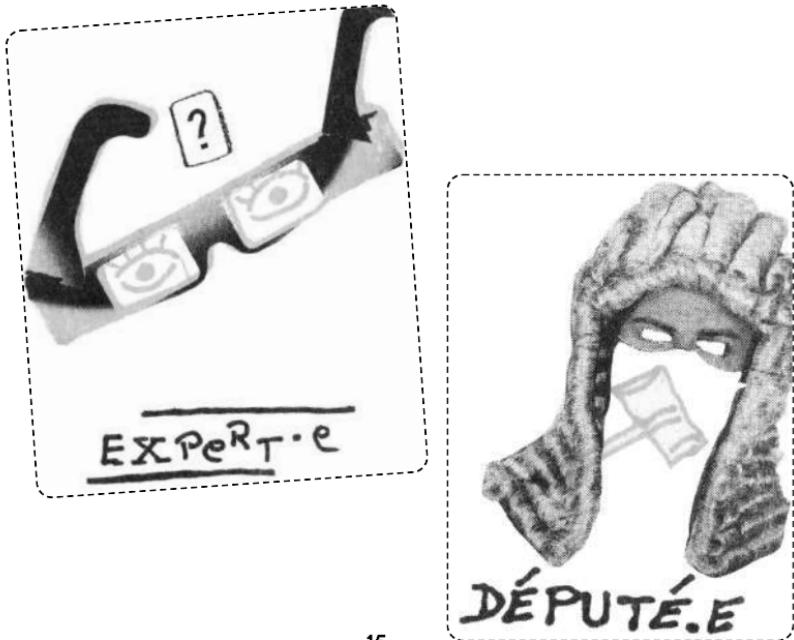
2. Lisez là à haute voix.

3. Lisez ensuite des témoignages choisis, extraits du Code et associés à la question. Ou ceux que vous avez récoltés. C'est important de donner des exemples pour libérer une parole plus intime.

4. « Est-ce que vous aussi ça vous évoque une situation concrète qui vous pose question ? » Faites un tour de table où chacun·e peut partager un vécu, une expérience ou celle d'une connaissance.
5. Faites une petite pause ☺
6. Lisez la proposition de loi formulée dans le Code ou formulez (lors de la pause) votre propre proposition à partir des témoignages entendus.
→ voir « Comment formuler une loi ? »
7. Débattez-en ensemble.
Veillez à ce que chacun·e prenne la parole.

Pour cela, nous avons créé un jeu de cartes avec des rôles pour distribuer la parole. Vous pouvez le télécharger sur le site internet du Code du numérique.

8. Clôturez la séance en votant.
Qui est pour ? Qui est contre ?



Diffuser les lois

Où diffuser les lois? Comment faire pour interpeller après avoir organisé un parlement?

C'est important de mettre en valeur vos lois si vous en avez l'occasion. En effet, aujourd'hui, comme le dit la juriste Élise Degrave, la législation est largement en retard sur les technologies. Plus il y aura d'initiatives visibles et diverses qui questionnent le numérique, plus les décideur·euses devront prendre ces avis en compte. Pas besoin de monter toute une manifestation, agissez à votre échelle !

Toutes les possibilités s'offrent à vous... En voici quelques-unes.

Interpeller la commune

- ➔ C'est ce que veut faire le Comité humain de La Louvière pour revendiquer l'emploi d'un·e agent·e d'accueil à la commune. Le Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de la Ville permet aux habitant·es d'interpeller directement le Conseil lors de leurs séances.
- ➔ En Région bruxelloise : L'interpellation doit être introduite par 20 personnes domiciliées dans la commune âgées de 16 ans minimum et être introduite auprès du Conseil communal, à l'attention du collège communal. En Wallonie, l'âge minimum est de 18 ans et il faut être inscrit au registre de la population depuis 6 mois minimum.

Se faire connaître auprès des politiques ou décideur·euses d'organisations

- ➔ Se rendre visible est déjà beaucoup. Par exemple : envoyer des invitations, des mails, passer dans la presse... Cela leur fait savoir que les citoyen·nes se mobilisent et travaillent en profondeur sur le sujet. Cela montre une pression populaire et la possibilité d'un dialogue futur.
- ➔ Et si vos lois étaient votées ? Un sondage peut par exemple inviter les politiques à se positionner sur les constats qui viennent du terrain.

Représenter les règles ou la charte d'une école, d'une organisation...

Placarder des affiches

- ➔ Les affiches peuvent circuler de main en main, être diffusées dans des administrations, associations, institutions...
- ➔ Cela peut être des outils qui rendent visibles les discriminations : formulaires à déposer dans les banques ou administrations, stickers à coller sur les organisations défaillantes, etc.

Créer des vidéos

- ➔ Les vidéos sont des moyens de communication facilement accessibles, diffusables et ne nécessitent pas de savoir lire.



Le réseau du Comité

Pour porter plainte

UNIA

 Site internet	https://www.unia.be/fr/inegalites-numeriques
 Contacts	sebastien.Francois@unia.be anais.lefrere@unia.be

Unia est un organisme qui centralise les plaintes liées aux discriminations. Vous pouvez faire appel à eux pour des problèmes liés au numérique. Ils constituent d'ailleurs une réclamation collective auprès du

Comité européen des droits sociaux. L'objectif de cette démarche est de pousser l'État belge à prendre davantage en compte les obstacles subis par certains publics fragilisés dans l'accès aux droits fondamentaux.

LIRE ET ÉCRIRE ET LA CAMPAGNE « L'HUMAIN D'ABORD ! »

 Contact	bxl.recherche@lire-et-ecrire.be
 Site internet	https://www.facebook.com/desguichetspasdunumerique

Lire et Écrire et plus de 200 associations mènent depuis 2022 une bataille contre l'Ordonnance Bruxelles numérique, un texte de loi régional rendant obligatoire l'accès numérique à tous les services publics sans garantie des guichets humains.

Le mouvement continue avec la campagne « L'humain d'abord ! ». Lire et Écrire propose de soutenir les associations et collectifs qui souhaitent mener des actions notamment pour revendiquer les guichets humains dans les communes de Bruxelles.

👉 À QUI ADRESSER SON PROBLÈME ?

Tableau de la juriste Élise Degrave

Type de problème	Exemple	Qui ?	Comment ?
Protection des données	ONEM	 Autorité de protection des données	Plainte https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/agir/introduire-une-plainte
Refus d'un droit personnel	Refus d'une allocation de chômage	Avocat·e - Service de première ligne	Bureau d'aide juridique par Barreau https://avocats.be/fr/barreaux/barreau-de-bruxelles
Problème avec une administration	Ne pas avoir de contact par téléphone	Médiateur·ice  le Médiateur fédéral	Plainte https://www.mediateurfederal.be/fr/ https://www.federaalombudsman.be/fr/plaintes/introduisez-une-plainte
Discrimination	Payer son billet de train plus cher en ligne	UNIA 	Signalement https://www.unia.be/fr/signaler-discrimination

Pour participer à un Comité

☞ COMITÉ HUMAIN BRUXELLOIS

 Contact	comite@codedunumerique.be
 site internet	www.codedunumerique.be

Le Comité humain bruxellois est né dans les Marolles de Bruxelles, aux sorties des confinements de 2021. Il est coordonné par l'ASBL Habitant·es des images et s'est constitué au fil des ans dans les rues, les associations, les services sociaux, les écoles, les maisons médicales, les réseaux de lutte contre la pauvreté, des squats, les EPN, les groupes de geeks... Tant d'endroits où le numérique est venu transformer les vies et surtout l'accès aux droits les plus fondamentaux.

L'idée de départ était de remettre au centre du débat les expériences concrètes et les vécus des personnes qui utilisent le numérique (parfois malgré elles) en leur donnant directement la parole. En récoltant les vécus, la nécessité de mettre des limites au numérique s'est rapidement faite sentir et est devenue un aspect central du projet, notamment par la création de lois autoproclamées.

Alors depuis 5 ans, le Comité humain bruxellois se développe à échelle humaine, au milieu de dizaines d'autres initiatives complémentaires et inspirantes, pour créer des espaces de discussions et de revendications autour du numérique avec différents outils. De ces actions et rencontres sont également nés d'autres Comités humains autonomes. Vous retrouverez les présentations et contacts de plusieurs d'entre eux ci-dessous.

Si aujourd'hui le numérique s'impose chaque jour un peu plus dans notre quotidien, des avancées se font aussi sentir : la mobilisation d'acteur·ices différents, à des échelles diverses, est ce qui fait la force de tout mouvement. N'essayons pas de centraliser, maîtriser ou prédir ce qu'il se passe : testons, et avançons ensemble pour une société plus démocratique et qui défend les droits humains.

Ce carnet a été créé pour vous partager les outils et expériences des Comités humains. Alors maintenant... c'est à vous ! Ouvrez le débat autour de vous. Vous avez besoin d'outils ? De conseils ? De décors en carton ? Nous ouvrons des

permanences et vous trouverez aussi beaucoup de ressources sur notre site internet : des centaines de témoignages, les lois que nous avons travaillées ces 5 dernières années, le livre du Code du numérique, un jeu de cartes, etc. À vous de parler !

☞ COMITÉ HUMAIN DE LA LOUVIÈRE ET ARC – ACTION RECHERCHES CULTURELLES

 Site internet	https://www.arc-culture.be/
 Contacts	pour les informaticien·nes publics : achille.costa@arc-culture.be pour le Comité humain de La Louvière : anne.lowenthal@arc-culture.be

L'ARC est un mouvement d'éducation permanente actif en Région bruxelloise et en Wallonie qui lutte pour le droit au respect, à la reconnaissance et au développement des pluralités culturelles qui composent notre société. Il est à l'initiative du Comité humain du numérique de La Louvière.

L'ARC mène des campagnes et propose les services d'informaticiens publics dans plusieurs Espaces Publics Numériques. Il est aussi en lien avec le réseau CABAN qui regroupe les acteur·ices du numérique actifs en EPN, ASBL, bibliothèques...

☞ COMITÉ HUMAIN D'ANDERLECHT, MAK'S VZW

 Contact	florian@maksvzw.org
--	--

MAKS vzw initie un Comité humain dans la commune bruxelloise d'Anderlecht !

Les associations sont invitées à participer avec leur public. N'hésitez pas à les contacter !

Pour s'informer

👉 LES RENCONTRES PUNCH, POUR UN NUMÉRIQUE CRITIQUE ET HUMAIN

✉ Newsletter

punch@lists.collectifs.net

PUNCH organise des rencontres pour échanger sur ce qui se passe sur le numérique qui rassemblent à Bruxelles et en Wallonie. des militant·es et des associations

👉 LES ATELIERS LA FACE CACHÉE DU CLIC ET LES AMIS DU CLIC ÉTHIQUE

💻 Site internet

<https://liguedesfamilles.be/la-face-cachee-du-clic>

📄 Page Mobilizon

https://agenda.collectifs.net/@amis_du_clic_ethique

La face cachée du clic organise des cycles d'ateliers pour questionner ce que le numérique cache : données, collecte, pistage, enjeux écologiques, santé mentale...

Chaque mois vous pouvez participer aux rencontres des Ami·es du clic : un groupe de participant·es qui organisent une veille critique sur le numérique.

👉 EDUCODE

✉ Contact

erick@educode.be

💻 Site internet

<https://www.educode.be/>

EduCode organise des ateliers d'informatique en utilisant des outils « libres » qui ne peuvent être « détenus » par une entreprise ou un individu.

L'association s'inscrit dans un réseau plus large qui sensibilise et partage des savoirs autour des enjeux politiques et sociétaux liés au numérique.

👉 TACTIC ASBL

 Sites internets	https://www.tacticasbl.be https://www.curseurs.be https://ateliers-dk.be/
<input type="checkbox"/> Page Mobilizon	https://agenda.collectifs.net/@ateliers_dk

Depuis 2002, Tactic asbl accompagne les associations et collectifs militants à l'utilisation des outils libres, éthiques et durables. Dans une logique d'émancipation, d'appropriation collective des technologies numériques.

Tactic coordonne le journal gratuit Curseurs qui a pour but de donner à chacun·e la possibilité de s'exprimer et de s'informer sur le numérique. Tactic co-organise avec le collectif Neutrinet les 2^e lundi du mois, à partir de 17h des ateliers de réflexion et d'action sur le numérique au DK.

👉 TECHNOPOLICE

 Site internet	https://technopolice.be/
<input type="checkbox"/> Page Mobilizon	https://agenda.collectifs.net/@technopolice_be

Technopolice informe, cartographie et lutte contre les outils de surveillance, de pistage et de contrôle de nos données, déployés en région Bruxelloise.

Le collectif rassemble des ressources et organise des ateliers pour proposer des stratégies d'autodéfense et de résistance chaque premier lundi du mois de 17h à 19h.

Autres initiatives intéressantes

☞ LA CHARTE DES INFORMATICIENS PUBLICS

Consultable en ligne

<https://informaticienpublic.be/charter-des-informaticiens-publics/>

Plusieurs associations d'accompagnement numérique ont travaillé ensemble à une charte comme « cadre commun ».

Elle définit des engagements liés à cet accompagnement assuré par la fonction d'Informaticien·ne Public·que .

☞ SERVICES SOCIAUX DES QUARTIERS 1030 ET LA CAMPAGNE « CARTONS JAUNES » À SCHAERBEEK

Contact

nora@ssq-wmw.be

Depuis octobre 2024, les Services Sociaux des Quartiers 1030 à Schaerbeek mènent une campagne en dénonçant le manque d'accessibilité de la commune grâce aux témoignages des habitant·es.

Ils programment également un « EPN Mobile » qui vise à permettre à tout un chacun de venir utiliser du matériel informatique, pour faire ses démarches administratives ou se former à leur utilisation.

☞ DESIGNERS ÉTHIQUES

Site internet

<https://designersethiques.org/fr>

Contact

pascal@designersethiques.org

Designers Éthiques rassemble des professionnel·les du numérique qui questionnent leur pratiques de conception pour tendre vers

un numérique émancipateur, durable et désirable pour les individus, la société et l'environnement.

Des initiatives à partager ? Informez-nous !

Ressources à disposition

Retrouvez l'agenda des activités des Comités, les ressources pratiques, des outils téléchargeables et le Code de loi sur le site : www.codedunumerique.be



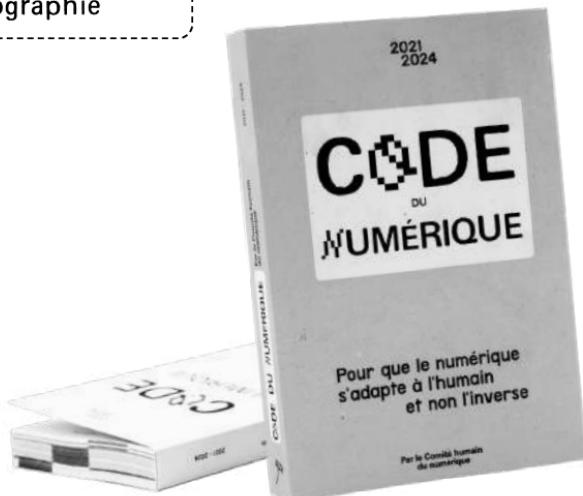
Vous avez besoin d'outils ?

Le Comité humain de Bruxelles met à disposition :

masques, marteau, décors en carton...

livres, journaux, revues sur le numérique

imprimante risographie



✉ CONTACT

✉ Mail	comite@codedunumerique.be
📞 Téléphone	+32 490 60 76 80
💻 Site internet	www.codedunumerique.be
📍 Adresse	Rue des Mariniers 6, 1080 Bruxelles

Vous souhaitez utiliser, modifier ou diffuser les outils du Code du Numérique ?

Le Code du Numérique n'est pas soumis au droit d'auteur. Nous souhaitons qu'il puisse circuler et être utilisé librement sans être restreint par des droits de propriété intellectuelle exclusifs. C'est pourquoi nous avons décidé d'utiliser une licence libre : Creative Commons BY SA. Cette licence vous permet de les utiliser, de les modifier et de les repartager à condition de :

Toujours créditer les personnes qui en sont à l'initiative, c'est-à-dire le Comité humain du numérique de Bruxelles et l'asbl Habitant·es des images

Partager vos modifications sous ces mêmes conditions, pour garantir sa liberté de circulation.

Les outils du Comité humain du numérique sont faits pour être partagés mais il est important de citer celles et ceux qui leur ont donné vie :

Car trop souvent, le travail des petits collectifs, des femmes, des minorités de genre et des personnes racisées est invisibilisé.

Car ne pas savoir d'où vient un travail, c'est risquer de perdre ses motivations, ses intentions, sa philosophie : de mal le comprendre.

Si vous utilisez des photographies, des extraits ou captures d'écran de vidéos avec des personnes reconnaissables, merci de nous en informer.

Cher·es habitant·es, fonctionnaires,
médecins, enfants, chômeur·euses,
assistant·es sociales, banquier·es...

Nous vous invitons à parler
du numérique...

Un projet coordonné par les Habitant·es des images asbl – Novembre 2025



Éditrices
responsables :
Habitant·es des
images ASBL